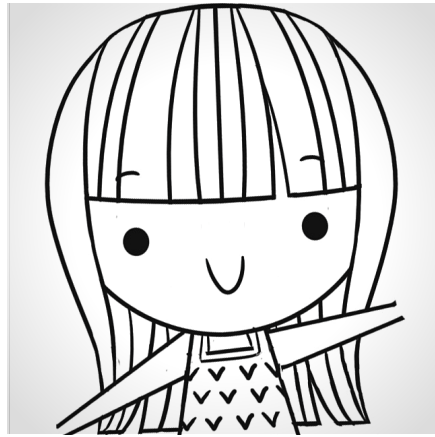


A quand une rentrée sereine ?



Dossier de presse
31 août 2016

L'essentiel

7h



Objectif n°1

TRANSPORTS

Pour les élèves :
des déplacements limités
Pour les parents :
gratuité des transports

Objectif n°2

ECOLE PUBLIQUE

Pour les élèves : des écoles
publiques qui accueillent tous
les élèves sans distinction
Pour les parents : la gratuité
de l'enseignement assurée

Objectif n°3

REPLACEMENTS

Pour les élèves et
pour les parents :
continuité dans
les apprentissages

12h



Objectif n°6

RYTHMES ÉDUCATIFS

Pour les élèves :
des activités de détente
qui développent la créativité
Pour les parents :
des activités de qualité
et gratuites

Objectif n°5

RESTAURATION SCOLAIRE

Pour les élèves : l'accès pour
tous à une alimentation saine
Pour les parents :
des tarifs accessibles

Objectif n°4

DROIT DES ENFANTS

Pour les élèves :
des droits à respecter
Pour les parents :
bien-être de leur enfant
à l'école



18h



Objectif n°7

ÉCOLE, LIEU DE VIE

Pour les élèves :
des lieux et des temps
pour échanger
Pour les parents :
des espaces de rencontre

Objectif n°8

DEVOIRS

Pour les élèves : non à
une journée supplémentaire
après la classe !
Pour les parents : pour une fin
de journée sereine
avec ses enfants

Objectif n°9

STATUT DES PARENTS DÉLÉGUÉS

Pour les élèves :
une coéducation essentielle
Pour les parents :
une représentation
effective

Transports

Le contexte

Le transport scolaire joue un rôle primordial dans la réussite des élèves. Des temps de trajet trop longs, des horaires inadaptés ou des fréquences de ramassage trop faibles, peuvent influencer sur la concentration des élèves. Des tarifs trop élevés peuvent peser également sur les choix d'orientation des jeunes.

Le temps de transport n'est pas une donnée négligeable lorsqu'il s'agit d'envisager l'implantation des établissements ou la carte du ramassage scolaire. Le transfert de la compétence transport scolaire des départements vers les régions ne doit pas se faire au détriment des élèves et de leurs familles. Les régions doivent s'engager à assurer un lissage vers le haut des services et des tarifs proposés.

Force est de constater que depuis quelques mois, nombreux sont les territoires où le coût du transport scolaire a été revu à la hausse. Un nouveau coup dur pour le budget des familles.

Les perspectives

La FCPE réclame :

- la gratuité des transports, et a minima, la gratuité pour les familles les plus vulnérables, des tarifs dégressifs et le paiement échelonné ;
- une consultation des familles sur les horaires, la fréquence et le tracé des lignes de ramassage scolaire ;
- l'accès aux transports scolaires pour tous les jeunes ;
- l'accessibilité des transports pour les élèves en situation de handicap ;
- des horaires de ramassage adaptés aux rythmes des élèves et aux horaires des établissements ;
- une fréquence de ramassage qui permette d'alléger la journée des élèves ;
- un accompagnement humain pour les élèves les plus jeunes, notamment en maternelle.

Ecole publique

Le contexte

La FCPE défend au quotidien l'école publique, laïque, gratuite. Publique, parce que c'est la garantie d'une école mixte et ouverte à toutes et à tous quelle que soit sa condition. Laïque, car elle est le lieu où chaque élève est considéré pour ce qu'il est : un adulte en devenir, et non pas selon ses croyances ou non-croyances. Gratuite, car c'est la garantie d'une école accessible à toutes et tous.

Pourtant, chacun de ces principes est mis à mal dans nos territoires : carte scolaire organisée pour favoriser les établissements privés, augmentation des tarifs des transports, de la restauration ou de la garderie pesant sur le budget des familles.

La FCPE se bat pour que l'éducation ne soit jamais une question de choix budgétaires pour les familles mais bien un choix de société. Le droit à l'éducation ne se décrète pas, il se construit au quotidien.

Notre société a fait le choix il y a plus de 130 ans d'ouvrir son école à tous ses enfants. Ce mouvement de massification de l'éducation n'a cependant pas suffisamment été accompagné d'une réflexion sur les conditions de scolarité des élèves.

Les perspectives

La FCPE réclame :

- un véritable débat sur l'éducation : l'école ne doit pas servir de terrain de bataille à des affrontements partisans, dont les enfants sont les premières victimes ;
- une politique tarifaire équitable pour les familles (quotient familial et prise en compte des fratries) pour le périscolaire ;
- la garantie de l'accès aux services autour de l'école pour tous les jeunes (transport scolaire, restauration scolaire, garderie, etc) ;
- la possibilité d'un paiement échelonné : fin du paiement à l'année ou au trimestre, trop lourd pour les familles ;
- des nouvelles formations de l'enseignement professionnel ouvertes prioritairement dans les établissements publics afin que ceux-ci soient dynamisés ;
- une école "ouverte" où chaque élève puisse se sentir à sa place quelles que soient ses croyances ou non-croyances ;
- le retour à l'école publique des quelque 8 milliards d'euros du budget de l'Etat qui sont aujourd'hui alloués aux établissements privés sous contrat.

Remplacements

Le contexte

Lors de l'année 2015-2016, la FCPE a mobilisé ses adhérents et l'ensemble du monde éducatif sur les non-remplacements d'enseignants. Grâce à son application Ouyapacours, la FCPE a recensé sur tout le territoire les absences non remplacées des enseignants, qui représentent plus de 40 000 jours perdus à la fin de l'année scolaire.

La situation est extrêmement grave et se reproduit chaque année. C'est ainsi le principe même de l'école qui est mis à mal : comment des élèves peuvent-ils apprendre quand ils n'ont pas d'enseignant ? Comment garantir l'égalité entre les élèves quand ils se retrouvent dans une classe vide ?

La FCPE, grâce à sa mobilisation, a obtenu la mise en place d'un groupe de travail au niveau ministériel afin que des solutions pérennes soient trouvées dès le début de l'année scolaire 2016-2017.

Les perspectives

La FCPE réclame :

- le remplacement de toutes les absences, prévisibles ou non ;
- la transparence sur le taux d'absences non remplacées par académie, afin de pouvoir trouver des solutions ;
- des TZR en nombre suffisant et disponibles en début d'année, par académie, afin qu'ils puissent remplacer leurs collègues absents ;
- la mise en place de services de ressources humaines plus efficaces au sein de l'Education nationale.

Droits des enfants

Le contexte

On ne le dira jamais assez : oui, les enfants et les jeunes ont des droits, inscrits dans une convention internationale. Certes, depuis la ratification par la France de cette convention en 1989, il est à noter des avancées certaines pour les enfants. Il reste, néanmoins, de grandes marges de progression pour les enfants, et l'école n'est pas en reste dans ce domaine pour véritablement faire vivre le droit au respect dans l'école, le droit à l'éducation et le droit à la différence.

Ces droits fondamentaux contribuent à la qualité des apprentissages, au bien-être de l'enfant ou du jeune à l'école, seul acteur de son projet de vie. L'élève est avant tout un enfant, qui a besoin de se sentir respecté en tant qu'individu.

Jusqu'à 7 heures par jour, 4 à 5 jours par semaine, l'enfant est à l'école. Trop souvent, il est considéré par les adultes comme un cerveau disponible, et ce, quelle que soit l'heure et pour toutes les disciplines, plutôt que comme un enfant en pleine croissance. Le corps et ses logiques se rappellent rapidement à l'élève, pouvant dans un environnement inadapté devenir un facteur d'inconfort, de gêne voire de souffrance, et nuire à sa disponibilité pour les apprentissages tant pédagogiques qu'interpersonnels.

Les perspectives

Droit au respect, une question de santé publique et de dignité !

> Les sanitaires sont un sujet tabou dans notre société et à l'école, les constats sont visibles : sanitaires sans séparation ni porte en maternelle, portes qui ferment mal ou pas du tout, mauvais éclairage, manque de papier toilette, à tel point que dans certaines écoles il est demandé aux parents comme fourniture ! Odeurs, saleté mais aussi bagarres et harcèlement en collège et en lycée, manque d'entretien et d'hygiène, manque de savon et de sèche-mains, non autorisation de se rendre aux toilettes quand le besoin est présent, manque de respect des lieux... Les toilettes sont bien souvent les grandes oubliées dans les conseils d'école ou d'administration, dans les moyens à obtenir des collectivités et pourtant, les parents, eux, en parlent. Les dégâts sont là : des enfants qui se retiennent, des douleurs abdominales, de l'incontinence, des problèmes de santé et des questions d'intimité et d'intégrité qui jalonnent la vie des écoliers dès leur première année à l'école.

> La rénovation du bâti scolaire : On ne peut négliger l'environnement direct des élèves. Le bâti scolaire est un facteur de bien-être à l'école, mais il se doit d'être, avant tout, sécurisant. Cet élément reste l'un des moins étudiés et des moins travaillés à ce jour. Un matériel adapté à la morphologie des élèves, une exposition lumineuse suffisante, une cour de récréation suffisamment grande sont autant de facteurs importants pour les apprentissages et le bien-être des élèves. La polémique marseillaise l'a montré. Trop d'établissements scolaires sont très détériorés, voire vétustes ou insalubres. Certaines écoles n'offrent pas un cadre optimum d'apprentissage aux élèves : matériel obsolète et inadapté, humidité, détérioration, fuites, absence de prises dans certaines classes, manque de chauffage, classes en plein soleil, infestations, émanations d'amiante, expositions aux pesticides sont autant de cas pour lesquels les parents d'élèves doivent se mobiliser chaque année.

> Le cartable : Grand symbole de l'école, il est entaché de nombreux maux. A commencer par son poids, qui ne doit pas excéder 10% du poids de l'enfant. Or, les manuels scolaires sont souvent trop lourds et parfois démultipliés. Le manque de casiers, l'obligation d'amener tout son matériel, l'impossibilité pour l'élève de choisir deux cahiers de 40 pages au lieu d'un de 100 pages sont autant de problèmes constatés. Le choix et le port de ce dernier impactent aussi fortement la posture des enfants.

La FCPE réclame :

- la mise en place avérée d'un véritable dialogue entre les collectivités et les institutions scolaires pour rendre aux élèves le respect de leur dignité, de leur sécurité physique et de leur santé ;
- des mesures urgentes face aux situations sanitaires extrêmes de certaines écoles ;
- des moyens en conséquence : à commencer par le papier toilette... mais surtout le bâti ;
- un parcours éducatif et citoyen de santé qui se mette véritablement en place : il est nécessaire que tous les acteurs de l'école s'emparent de ce dispositif pour véritablement construire l'école avec les acteurs principaux que sont les élèves ;
- la prise en compte de l'enfant dans son vécu quotidien d'élève ;
- la réunion des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

Droit à la différence : le handicap

La place des élèves en situation de handicap, bien qu'en nette amélioration ces dernières années, reste encore à consolider. Si la hausse des moyens et les nombreux textes visant à inclure les élèves sont à saluer, force est de constater que sur le terrain, nombreuses sont encore les familles en souffrance. Transport scolaire inadapté, transport spécifique trop rigide, adaptations pédagogiques en classe faibles ou inexistantes, formation des enseignants insuffisante. La liste des récriminations est longue. De nombreux enfants, malgré leurs besoins, sont encore orientés vers l'école, faute de place en structures adaptées, tandis que d'autres se retrouvent déscolarisés à cause de l'absence de leur accompagnant ou du manque de formation des enseignants rapidement débordés par ces élèves aux besoins particuliers.

La FCPE réclame :

- une meilleure formation des enseignants aux besoins des élèves en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers ;
- un accompagnement et un suivi des équipes éducatives accueillant ces élèves ;
- davantage de médecins scolaires ;
- davantage de places en structures spécialisées.

Restauration scolaire

Le contexte

Tous les élèves doivent pouvoir prendre un repas de qualité durant la pause méridienne.

Le repas du midi est parfois le seul repas équilibré de certains jeunes.

Il est donc important de ne pas exclure certains à cause de tarifs trop élevés ou de la situation professionnelle de leurs parents.

La qualité nutritionnelle des repas est un élément essentiel : traçabilité, qualité des aliments, menus adaptés à l'âge des élèves, sont autant d'éléments à prendre en compte.

Le choix des élèves doit également être pris en compte. Proposer aux élèves au moins deux plats, c'est l'assurance qu'ils ne sortent pas de la cantine sans avoir mangé. C'est également une solution simple pour s'adapter aux obligations alimentaires de certains d'entre eux, sans les discriminer ou les montrer du doigt.

L'accès à la restauration scolaire

La FCPE se bat depuis maintenant 10 ans afin que tous les élèves du premier degré puissent aller à la cantine. En effet, de trop nombreuses communes refusent l'accès à la cantine scolaire des enfants dont l'un ou les deux parents sont sans activité professionnelle. Malgré une jurisprudence constante, des communes continuent de voter de tels règlements.

La FCPE a obtenu que cette disposition soit introduite dans le projet de loi égalité et citoyenneté lors de son examen à l'Assemblée nationale. Elle espère désormais que les sénateurs ne réitéreront pas leur refus de l'hiver dernier et voteront cette disposition.

Coût de la cantine

Comme l'ensemble des services autour de l'école, le coût de la cantine scolaire ne cesse d'augmenter, les communes reviennent sur la gratuité pour les plus vulnérables, suppriment le quotient familial, les aides pour les fratries ou augmentent l'ensemble de leurs tarifs.

Dans le secondaire, le paiement au forfait est trop souvent de mise. Les familles paient ainsi 5 repas par semaine, même si leur enfant n'en prend que 3 ou 4. Certains établissements demandent également que l'ensemble de la facture soit acquittée dès la rentrée, ou par trimestre, ce qui représente des sommes importantes pour les familles.

Qualité

Pour la FCPE, la cantine est un espace éducatif où les élèves apprennent le goût, les principales règles nutritionnelles et découvrent des aliments et des recettes nouvelles. La part de bio et de local doit être revue à la hausse. Un effort sur la qualité doit être fait dans l'assiette mais également dans l'accueil des élèves.

Les bâtiments de restauration scolaire sont bien souvent sous-dimensionnés, obligeants à mettre en place différents services et à presser les élèves de finir leur repas pour laisser la place aux suivants. La question acoustique est également trop souvent négligée, le déjeuner se doit d'être un temps calme et posé pendant lequel les élèves ont le temps de souffler et de se reposer. Aujourd'hui, ils sortent trop souvent fatigués et énervés par un repas pris trop vite dans une salle trop bruyante, et ne sont que peu disponibles pour les apprentissages de début d'après-midi.

Les perspectives

La FCPE réclame :

- l'accès à la cantine pour tous les jeunes ;
- des encadrants en nombre suffisant ;
- des locaux adaptés (mobilier, normes acoustiques...)
- une pause méridienne conçue comme un véritable temps éducatif ;
- une politique tarifaire équitable pour les familles ;
- une tarification sur ce qui est « consommé » et non « au forfait » ;
- la possibilité d'un paiement échelonné : fin du paiement à l'année ou au trimestre, trop lourd pour les familles ;
- le respect des normes et de la qualité nutritionnelle ;
- la priorité donnée aux produits locaux et au développement de l'agriculture de proximité.

Rythmes éducatifs

Le contexte

Les élèves de primaire ont aujourd'hui neuf demi-journées de classe par semaine. Elles sont essentielles pour permettre aux élèves de mieux apprendre. Avec la réforme des rythmes, ont été instituées des activités péri-éducatives, visant à penser les temps éducatifs de l'enfant dans leur globalité. L'esprit de la réforme vise à permettre la découverte pour les enfants de nouvelles activités, à participer à des temps éducatifs de découverte, d'apprentissage, de partage avec leurs pairs, dans un cadre bienveillant et complémentaire de l'école.

Or, les projets éducatifs territoriaux (PEDT) sont parfois dénués de sens, sans lien avec le projet d'école et ne répondent pas toujours à l'intérêt de l'enfant, tant en termes de rythmes que de propositions éducatives. Le constat est là. Des collectivités ont fait le choix de construire une offre éducative au plus près des besoins et ressources de leur périmètre mais la marge de progression est encore grande.

Dans de nombreux territoires, les activités sont payantes, des vendredis après-midi sont libérés alors que cette coupure nuit aux apprentissages, les temps de transport sont parfois très longs et payants sans lien avec les horaires des activités. Autres problèmes : une multiplicité de lieux, une désinformation des parents, un manque de formation des personnels, trop peu de travail coopératif entre les différentes équipes (école et collectivités), des enfants à besoins particuliers non admis, un gel voire une forte baisse des aides au départ en classe de découverte ou en séjour de vacances...

Les perspectives

La FCPE réclame :

- un temps scolaire équivalent à 9 demi-journées par semaine et la fin du vendredi après-midi libéré ;
- des PEDT qui prennent en compte tous les temps de l'enfant pour une véritable politique éducative globale ;
- des activités péri éducatives accessibles à tous les enfants : trop souvent, les enfants à besoins particuliers se trouvent exclus de ces nouveaux temps ;

- la gratuité de ces activités : rappelons que nombreuses aides ont été mises en place par l'Etat comme par la CNAF pour que le PEDT puisse être mis en place dans les meilleures conditions, à savoir sans impacter le budget des communes et des familles ;
- une organisation horaire qui réponde aux besoins des enfants et non aux contraintes organisationnelles, tels que les transports, la gestion au plus juste des ressources humaines ou la multiplicité des lieux...
- des activités péri-éducatives de qualité : des formations se mettent en place pour les personnels de communes tant dans la gestion des projets que dans l'animation. On peut constater un manque d'objectifs éducatifs dans certains PEDT (accessibilité, découverte, lien avec le projet d'école, mixité sociale, association des parents), qui n'induit pas une politique éducative qualitative ;
- une véritable démarche de coéducation initiée par les communes : en effet, avec la réforme des temps éducatifs et l'implication croissante et croisée des collectivités avec l'Education nationale, la place des parents se doit d'être pleinement repensée par ces dernières. Les parents sont acteurs de la société civile, de l'école et de la commune. Il est nécessaire de sortir de l'idée de l'usager qui doit remplir ses fiches d'inscription en début d'année, connaître ses codes de l'extranet pour payer la cantine, les activités, les séjours et autres... Les parents doivent être associés à l'élaboration des PEDT, comme ils le sont au projet d'école ;
- une évaluation des PEDT associant tous les acteurs, et en premier lieu les enfants et les parents ;
- un PEDT repensé qui inclut les enfants de 6e : avec le cycle 3 qui intègre les niveaux CM et 6e et la nécessité d'une continuité éducative, il est nécessaire que les différentes collectivités et les établissements scolaires travaillent ensemble.

Ecole, lieu de vie

Le contexte

L'école ne se résume pas aux temps en classe, c'est aussi un lieu de vie pour les élèves et leurs parents, un lieu qui doit s'ouvrir sur l'extérieur. La question du climat scolaire est au même niveau que les questions d'ordre pédagogique. Pouvoir agir dans l'établissement, s'engager, débattre entre pairs et avec les adultes, mener des projets pensés à l'école, dans la commune, la région, vers un autre pays sont autant d'actions qui permettent aux enfants de développer leur estime de soi, leurs compétences, leur bien-être et leur motivation. Faire vivre la coéducation au sein de l'école nécessite de reconnaître la diversité des parents. Au même titre que considérer qu'il y a un modèle unique d'élève, c'est exclure une bonne partie des enfants, considérer qu'il y a un parent modèle, c'est ne pas reconnaître une bonne partie d'entre eux, alors que tous sont désireux de voir leur enfant réussir.

Les perspectives

La FCPE réclame :

- d'associer les élèves à la rédaction du règlement intérieur ;
- des espaces-parents pilotés par les parents élus de l'établissement pour permettre une véritable dynamique entre pairs au bénéfice du climat de l'établissement et de la réussite des élèves. Ceci dans la finalité de renforcer le sentiment de légitimité de tous les parents à être acteurs, dans l'école, de la scolarité de leurs enfants ;

- des temps « sociaux hors de la classe » pour que les élèves comme les équipes éducatives puissent penser des projets de climat scolaire, puissent échanger ailleurs que dans la classe ou en rendez-vous ;
- le développement de la vie associative dans les établissements.

Devoirs

Le contexte

Soixante ans après l'interdiction des devoirs à la maison en primaire, les élèves rentrent toujours de l'école avec des cartables pleins de devoirs à faire. Pourtant, ces devoirs renforcent les inégalités entre eux et rallongent également des journées déjà bien chargées. Sources de tensions au sein des familles, ils consistent très souvent à refaire des exercices déjà travaillés en classe, sans s'assurer que cela ait été compris. Et c'est en réalité sur les familles que repose la responsabilité de réussir les exercices demandés. Mais toutes ne sont pas outillées pour le faire ou disponibles (selon leurs horaires de travail) et cette sous-traitance pédagogique renforce encore les inégalités entre les enfants. Cela renvoie souvent l'échec d'un élève à sa responsabilité individuelle et familiale. C'est en classe que doivent se faire les apprentissages et le travail personnel de l'élève, accompagné par l'enseignant. L'école a bien sûr sa place à la maison, quand l'enfant raconte par exemple sa journée, mais la maison ne doit pas être le lieu où l'on continue l'école. Les temps hors de la classe doivent rester des temps éducatifs ou des temps libres car pour bien grandir, un enfant a aussi besoin de passer du temps avec ses copains, de jouer, de rêver...

Dans le second degré, en particulier au collège, les problématiques posées par les devoirs à la maison restent les mêmes. Jusqu'en fin de 6e, fin du cycle 3, les élèves ne devraient pas en avoir. A partir de la 5e, du travail personnel après la classe peut leur être demandé mais sous certaines conditions. Pour la FCPE, il peut être une préparation aux enseignements, ou une remobilisation des connaissances et compétences développées en classe autour d'un projet par exemple. Il importe que le travail personnel ait du sens pour les élèves, les consignes doivent donc être explicitées en classe. Pour sortir de la sous-traitance pédagogique aux familles, particulièrement inégalitaire selon le niveau d'études des parents, des adultes qualifiés doivent être présents en nombre suffisant dans les établissements en dehors des heures de classe, pour accompagner les élèves. Les devoirs au collège et au lycée ne sont en général qu'une liste de tâches à faire pour les élèves, parfois longues par manque de coordination des enseignants. Le travail personnel devrait au contraire être pensé de manière collective par l'ensemble des enseignants. Enfin, une des premières sources d'inégalités face aux devoirs sont les conditions dans lesquelles chaque élève travaille, tous n'ayant pas à la maison un ordinateur ou un espace de travail. C'est au sein de l'établissement que l'élève doit pouvoir trouver les moyens de réaliser son travail personnel.

Les perspectives

La FCPE réclame :

- l'application de la circulaire de 1956 interdisant les devoirs écrits après la classe en primaire ;
- d'ouvrir, dès le collège, davantage de lieux aux élèves au sein des établissements, sur des plages horaires élargies, avec du matériel informatique à leur disposition ;

- davantage d'adultes, enseignants comme assistants d'éducation pour accompagner les élèves dans leur travail personnel ;
- une concertation des enseignants pour donner du sens au travail personnel en dehors de la classe et pour ne pas surcharger la journée des élèves.

Statut des parents délégués

Le contexte

Les représentants de parents d'élèves sont une composante essentielle de la communauté éducative et doivent être, à ce titre, encouragés dans leur démarche. La FCPE se bat depuis sa création pour la reconnaissance du statut de parent délégué. Cette reconnaissance est la garantie que les parents d'élèves puissent exercer de manière sereine leur mandat.

Lors de l'année 2015-2016, la FCPE a participé de manière active à la création d'un statut pour les parents délégués. Celui-ci voit le jour en cette rentrée et le chemin qui reste à parcourir est encore long pour mettre en œuvre les différents axes de ce statut.

Les perspectives

- Les recteurs et rectrices ont reçu de la ministre de l'Education nationale une instruction en cette rentrée afin de faire respecter le décret de 2006, notamment sur les horaires de réunion. Les parents d'élèves dans les établissements veilleront à faire respecter ce décret ;
- La FCPE sera attentive pour que dans chaque établissement, une réunion soit organisée pour définir le calendrier de l'année, les modalités d'organisation des élections, et ce dès le début de l'année ;
- Continuer à se mobiliser pour que la place des parents dans l'école publique soit réellement prise en compte ;
- Valoriser l'engagement des parents d'élèves élus dans leur vie professionnelle et familiale.

Mixité

Le contexte

Le manque de mixité sociale entre les établissements et au sein des classes renforce les inégalités sociales. En outre, sans mixité, les élèves ne peuvent pas faire l'apprentissage du vivre ensemble, mission incontournable de l'école. La FCPE a donc reçu favorablement les expérimentations qui viennent d'être mises en place dans une quinzaine de départements. Elles visent à élargir les secteurs de recrutement des collèges en regroupant plusieurs collèges et plusieurs écoles.

Ces secteurs sont déterminés en concertation avec l'ensemble de la communauté éducative, l'Education nationale chargée de l'affectation et les conseils régionaux. En outre, les familles pourront classer par ordre de préférence tous les établissements du secteur. L'affectation interviendra ensuite et s'appuiera sur ce classement et des critères déterminés localement. Prendre en compte la volonté des familles tout en s'appuyant sur des secteurs et critères établis collectivement est pour la FCPE la bonne approche.

Tout en partageant très largement l'objectif des expérimentations, la FCPE s'inquiète pour la liaison école-collège. Le redécoupage de la carte scolaire en secteurs de recrutement élargis va rendre plus difficile le fonctionnement des instances pédagogiques communes à l'école primaire et au collège car cela les multiplie. La nécessaire continuité pédagogique entre le CM1, CM2 et la 6e et donc le travail en commun entre enseignants du primaire et du secondaire revêt aussi une importance fondamentale dans la lutte contre l'échec scolaire. La continuité école-collège et le renforcement de la mixité sociale ne doivent pas être mis en opposition. Enfin, la mixité entre les collèges va de pair avec la mixité au sein des classes car même au sein d'un établissement, il est encore possible de séparer les élèves. Pour la FCPE, la réussite de la réforme du collège, qui vise à plus d'égalité entre élèves, passe par plus de mixité au sein des classes et des groupes d'élèves. Il est donc indispensable de mettre fin aux classes de niveaux et de former davantage les enseignants à la prise en charge des classes hétérogènes.

Les perspectives

La FCPE réclame :

- la mise en place de conseils école-collège et conseils de cycle 3 pour l'ensemble du secteur élargi, afin de faire vivre ce cycle ;
- la fin des classes de niveaux au collège, passant souvent par des options et dispositifs sélectifs. Dans les établissements, ni les dispositifs particuliers, tels que les classes bilingues, ni les enseignements optionnels, ne doivent servir à remettre en place ce type de classe ;
- une meilleure formation des enseignants aux différentes pratiques pédagogiques et à leur application dans des classes hétérogènes.

Orientation

Le contexte

L'orientation des élèves est une des plus grandes sources d'inégalités de notre système éducatif. A la fin de la 3e, les élèves font leur premier choix.... mais c'est l'institution scolaire qui décide finalement, selon les résultats de chacun, selon les formations disponibles sur le territoire, en fonction du genre de l'élève, mais aussi de son milieu social.... Et quoi de pire pour un élève de se voir enfermé dans une filière ou une spécialité qu'il n'a pas choisi ? Une fois l'élève engagé dans une filière, il ne peut pas en dévier. Le lycée, tel qu'il est organisé aujourd'hui, enferme les élèves dans des filières hiérarchisées les unes par rapport aux autres et offrent peu de passerelles. Le baccalauréat reste le seul objectif fixé aux élèves, alors que c'est pourtant le moment où ils devraient être préparés à l'insertion professionnelle et/ou la poursuite d'étude. La réforme du lycée a peu modifié ces constats, en grande partie parce qu'elle a été insuffisamment mise en place.

Les perspectives

La FCPE demande :

- une orientation choisie par les élèves et leurs parents et le droit à l'erreur ;
- un lycée polyvalent où tous les élèves apprennent ensemble ;
- un décroisement des filières et une plus grande fluidité dans les parcours ;
- un meilleur accompagnement des élèves vers l'insertion professionnelle et/ou la poursuite d'études.



Focus sur l'enseignement professionnel et l'apprentissage

Ces inégalités touchent particulièrement les élèves de l'enseignement professionnel et en apprentissage. Aujourd'hui encore, le lycée professionnel souffre d'une grave carence d'image, porteuse de préjugés, voire de discriminations. Beaucoup d'orientations dans les filières professionnelles sont subies et/ou faites par défaut par les élèves. L'affection est aussi un véritable enjeu dans les voies professionnelle et agricole. Il n'y a pas de priorité de desserte pour les jeunes, qui peuvent parfois se retrouver très loin de chez eux, ou inscrits dans des spécialités qu'ils n'ont pas choisies. Un constat lourd pour la FCPE, qui génère du décrochage scolaire.

Encore aujourd'hui, une partie des parcours professionnels ne permettent pas aux jeunes d'investir pleinement le marché du travail comme cela pour autant leur est présenté. Le rapport au monde professionnel est encore insuffisamment construit dans le cadre éducatif et il y a trop peu de rencontres avec des professionnels de tous les horizons. Trouver un stage reste un parcours du combattant, ce qui exerce une véritable pression sur les jeunes.

Un élève est un apprenant, certes dans une entreprise, mais un jeune qui apprend les codes du monde professionnel, qui découvre un métier, se forme. Il ne peut, en aucun cas, être considéré comme un salarié à égalité de responsabilités du reste des équipes. La question de la sécurité dans l'entreprise est essentielle, dans les conditions de travail (cas par exemple de certains apprentissages sur des machines) mais aussi dans les rapports salariaux.

L'enseignement professionnel est pourtant un véritable projet éducatif qui se doit d'aboutir à la réussite des élèves en répondant à leurs ambitions et à leurs motivations et en sécurisant leur parcours. C'est aussi une véritable source d'inspiration pour le développement de pratiques éducatives et pédagogiques qui permettent l'interdisciplinarité, la transversalité.

Contacts

Les élus de la FCPE nationale

Présidente de la FCPE :
Liliana Moyano : 06 18 10 56 43.

Vice- président de la FCPE :
Hervé-Jean Le Niger : 06 78 39 73 12.

Secrétaire générale de la FCPE :
Dominique Baud : 06 83 48 37 94.

Le service communication

Laurence Guillermou : 06 82 81 40 82.
Alexandra Defresne : 06 77 84 43 12.